

Congés annuels dans la fonction publique hospitalière

Par winnie122, le 18/11/2008 à 11:32

Bonjour

Je suis en arrêt maladie depuis le 21 juin 2008 pour raison de santé en rapport avec une grossesse. J'ai accouchée prématurément le 7 octobre 2008 et les dates de mon congé maternité sont du 7 octobre 2008 au 15 mars 2009.

Au cours de l'année 2008 j'ai pu prendre seulement 5 congés annuels et il m'en reste 11 jours. J'ai sollicitée la direction du personnel pour reporter les 11 jours de congés à la suite de mon congé maternité et cela m'a été refusée . Quels sont mes recours possibles ? Merci de votre réponse